



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lignes à haute tension

Question écrite n° 6272

Texte de la question

M. Roland Garrigues attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le projet de construction d'une ligne à très haute tension destinée à l'alimentation de la ville de Cahors. Ce projet, s'il était mené à son terme, engendrerait bien des problèmes : nuisances sur l'environnement dans un secteur préservé, handicap pour le tourisme, incidences sur l'agriculture, dévaluation foncière, risques inhérents au champ électromagnétique, et défigurerait des sites magnifiques du Quercy. Il lui demande si toutes les solutions alternatives à cette ligne aérienne ont bien été envisagées et correctement étudiées.

Texte de la réponse

Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec attention, de la question concernant le projet de ligne à très haute tension destiné à l'alimentation de Cahors. Si la nécessité de renforcer le réseau constitué aujourd'hui par des lignes, à haute tension vétustes, qui ne sont plus en mesure de garantir une sécurité d'approvisionnement, notamment en période de pointe, ne fait pas de doute, les impacts environnementaux susceptibles d'être entraînés par ce projet justifient que soient étudiées toutes les solutions alternatives au projet. C'est la raison pour laquelle la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a demandé au secrétaire d'Etat à l'industrie que des études soient menées en ce sens. Ces études sont actuellement en cours de réalisation et vous serez bien évidemment informé de leurs résultats.

Données clés

Auteur : [M. Roland Garrigues](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6272

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4010

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1904